

RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2004 B 00060
Numéro SIREN : 448 324 285
Nom ou dénomination : SINCH FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 26/04/2023 sous le numéro de dépôt 17381



20230173812021

DATE DEPOT : 26/04/2023

N° DE DEPOT : 17381

N° GESTION : 2004B00060

N° SIREN : 448324285

DENOMINATION : SINCH FRANCE

ADRESSE : 43 rue de Dunkerque 75010 Paris

MILLESIME : 2021

Sinch France
Société à responsabilité limitée au capital de 44.377 euros
Siège Social : 59 rue des Petits Champs
75001 Paris
448 324 285 RCS PARIS



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DECISIONS
DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 30 JUIN 2022

L'an deux mille vingt-deux,
Le 30 juin,

... / ...

DEUXIEME DECISION

L'associé unique décide d'affecter ce bénéfice net comptable de 653 euros en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde créditeur passe de 579.535 euros à 580.188 euros.

... / ...

Pour extrait certifié conforme par le Gérant

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Oscar-Werner Roshan Saldanha'.

M. Oscar-Werner Roshan Saldanha

Sinch France
Société à responsabilité limitée au capital de 44.377 euros
Siège Social : 59 rue des Petits Champs
75001 PARIS
448 324 285 RCS PARIS



RAPPORT DE GESTION DE LA GERANCE

A l'attention de l'associé unique

Le présent rapport est établi conformément aux prescriptions légales, réglementaires et statutaires de la société **Sinch France** (ci-après la « Société ») à l'effet de vous rendre compte de la situation de la Société au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels de cet exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur.

I. ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021 - EVOLUTION PREVISIBLE – EVENEMENTS IMPORTANTS

1. Situation de la Société et activité au cours l'exercice clos le 31 décembre 2021 – Résultats de cette activité

Nous vous indiquons qu'au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- le chiffre d'affaires de l'exercice s'est élevé à 11.543 euros contre 164.528 euros au titre de l'exercice précédent ;
- les produits d'exploitation se sont élevés à 11.543 euros contre 164.568 euros au titre de l'exercice précédent ;
- les charges d'exploitation se sont élevées à 10.890 euros contre 192.111 euros au titre de l'exercice précédent.

L'exercice se solde par un bénéfice de 653 euros contre une perte nette comptable de 27.543 euros au titre de l'exercice précédent.

2. Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Il n'y aura aucun changement dans les activités de la société dans un avenir prévisible.

3. Evénements marquants survenus au cours et depuis la clôture de l'exercice

Au cours de l'exercice 2021 et depuis la clôture de cet exercice, il est à noter que :

- Impact Covid 19 : la crise sanitaire liée à la pandémie de Covid-19 n'a pas eu d'impact significatif sur le patrimoine, la situation financière et les résultats de la Société. Néanmoins, cette crise sanitaire étant toujours en cours à la date d'établissement des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021, la Société n'est pas en capacité d'en évaluer les conséquences précises sur les exercices à venir.
- Depuis la clôture 2021, la situation internationale a été marquée par le nouveau conflit russo-ukrainien, et par la campagne militaire lancée le 24 février 2022 sur ordre du Président Poutine. Cette attaque militaire contre l'Ukraine a déclenché des sanctions internationales à l'encontre de la Russie. Cependant, à la date du 29 juin 2022, Sinch France n'est pas particulièrement impacté par ce conflit et les mesures internationales : Sinch France n'a pas de créances avec des clients de cette zone.
- Depuis le 1^{er} juin 2020, les contrats de travail des salariés ont été repris par une autre société du groupe.

II. ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a engagé aucune activité de recherche et développement au cours de l'exercice écoulé.

III. PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous demandons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, comptes de résultat et annexes) tels qu'ils vous sont présentés se soldant par un bénéfice net de 653 euros, que nous proposons d'affecter en totalité au compte « Report à nouveau », dont le solde créditeur passerait alors de 579.535 euros à 580.188 euros.

IV. DIVIDENDES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a été distribué aucun dividende au cours des trois derniers exercices de la Société.

V. FILIALES ET PARTICIPATIONS

La Société n'a pas de filiale et ne détient aucune participation dans le capital d'une autre société.

VI. DEPENSES VISEES A L'ARTICLE 39-4 DU CODE GENERAL DES IMPOTS

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous indiquons que la Société n'a effectué aucune dépense visée à l'article 39-4 du Code Général des Impôts au cours de l'exercice écoulé.

VII. QUITUS AU GERANT – SITUATION DU MANDAT DES GERANTS

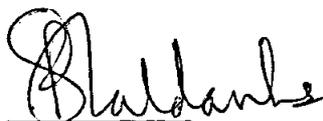
Nous vous demanderons de donner quitus à Monsieur Oscar Werner ainsi qu'à Monsieur Roshan Saldanha au titre de l'exécution de leurs mandats de Gérants de la Société durant l'exercice écoulé.

En tout état de cause, Monsieur Oscar Werner a été nommé pour une durée venant à expiration à l'issue des décisions de l'associé unique appelé à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

En conséquence, nous vous proposons de renouveler Monsieur Oscar Werner dans ses fonctions de co-Gérant, et ce pour une durée qui viendra à expiration à l'issue des décisions de l'associé unique devant statuer sur les comptes de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

Monsieur Roshan Saldanha ayant été désigné co-gérant de la Société sans limitation de durée, par conséquent, il n'y a pas lieu à renouvellement de son mandat.

Compte tenu de ce qui précède, nous vous suggérons de procéder au vote des résolutions qui vous sont soumises.



La Gérance

Certifié conforme Roshan Salhanke
Roshan Salhanke

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

①

BILAN — ACTIF

DGFIP N° 2050-SD 2022

Désignation de l'entreprise : <u>SINCH FRANCE</u>		1 1 2					
Adresse de l'entreprise : <u>59, rue des Petits Champs 75001 PARIS</u>		Durée de l'exercice précédent * 1 1 2					
Numéro SIRET * <u>4 4 8 3 2 4 2 8 5 0 0 0 5 6</u>		Néant <input type="checkbox"/> *					
		Exercice N clos le 13 1 1 2 2 0 2 1					
		Brut 1					
		Amortissements, provisions 2					
		Net 3					
ACTIF IMMOBILISÉ * IMMOBILISATIONS INCORPORELLES IMMOBILISATIONS CORPORELLES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG			
	Fonds commercial (I)	AH		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP		AQ			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT		AU			
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
	Créances rattachées à des participations	BB		BC			
	Autres titres immobilisés	BD		BE			
	Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières *	BH	9 180	BI		9 180		
TOTAL (II)	BJ	9 180	BK		9 180		
ACTIF CIRCULANT STOCKS * CRÉANCES DIVERS	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP		BQ			
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	48 166	BY	42 185	5 981	
	Autres créances (3)	BZ	263 611	CA		263 611	
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités	CF	461 471	CG		461 471		
Charges constatées d'avance (3)*	CH	543	CI		543		
TOTAL (III)	CJ	773 792	CK	42 185	731 607		
Comptes de régulation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Écart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)	CO	782 972	IA	42 185	740 787	
Renvois : (I) Dont droit au bail :		(3) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :	CP		(3) Part à plus d'un an :	CR	48 166
Classe de réserve de prospérité : *	laquelle :		Stocks :		Créances :		

SAGE Expert-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SINCH FRANCE		Néant	<input type="checkbox"/>
				Exercice N°	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :.....)	44 377		DA	44 377
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,			DB	
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence	EK)	DC	
	Réserve légale (3)			DD	6 018
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours	BI)	DF	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *	EJ)	DG	
	Report à nouveau			DH	579 535
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	653
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	
	TOTAL (I)		DL	630 583	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DN	
	Avances conditionnées			DN	
	TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	
	Provisions pour charges			DQ	
	TOTAL (III)		DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI)	DV	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	16 000
	Dettes fiscales et sociales			DY	6 966
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	87 238
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	
	TOTAL (IV)		EC	110 204	
	Ecart de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)		EE	740 787	
RENOIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital			IB	
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)		IC	
		Écart de réévaluation libre		ID	
		Réserve de réévaluation (1976)		IE	
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *			IF	
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an			EG	110 204	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP			EH		

③ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SINCH FRANCE</u>		Exercice N			Néant <input type="checkbox"/> *	
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires	Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	FB	FC		
	Production vendue	} biens *	FD	FE	FF	
			} services *	FG	FI	FI
	Chiffres d'affaires nets *	FJ		FK	FL	FL
	Production stockée *			FM		
	Production immobilisée *			FN		
	Subventions d'exploitation			FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)			FP		
	Autres produits (1) (11)			FQ		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				IR	11 543
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*			FS		
	Variation de stock (marchandises)*			FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*			FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*			FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*			FW	9 665	
	Impôts, taxes et versements assimilés *			FX	118	
	Salaires et traitements *			FY		
	Charges sociales (10)			FZ	1 106	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *		GA	
			- dotations aux provisions		GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD	
Autres charges (12)				GE	2	
Total des charges d'exploitation (4) (II)				GF	10 890	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)				GG	653	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *		(III)	GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *		(IV)	GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)			GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)			GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)			GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			GM		
	Différences positives de change			GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			GO		
Total des produits financiers (V)				GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *			GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)			GR		
	Différences négatives de change			GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			GT		
Total des charges financières (VI)				GU		
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)				GV		
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)				GW	653	

(R1.NV.015 / voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite) DGFIP N° 2053-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise <u>SINCH FRANCE</u>		Néant <input type="checkbox"/> *
		Exercice N
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL 11 543
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM 10 890
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN 653
RENVOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IX
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)
	(9) Dont transferts de charges	A1
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (Dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS)	A2
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A6
		obligatoires
Dont cotisations facultatives Madelin	A7	
Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	A8	
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
	Charges exceptionnelles	
	Produits exceptionnels	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N-1	
	Charges antérieures	
	Produits antérieurs	

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise		SINCH FRANCE				Néant <input type="checkbox"/>	
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations	
				1		Comptabilisées à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultat d'une mise en équivalence	
						Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
						3	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	CZ		D8	D9
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	KD		KE	KF
CORPORELLES	Terrains			KG		KH	KI
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants L9	KJ		KK	KL
		Sur sol d'autrui	Dont Composants M1	KM		KN	KO
	Installations générales, agencements et aménagements des constructions		Dont Composants M2	KP		KQ	KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants M3	KS		KT	KU
	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV		KW	KX
	Matériel de transport *			KY		KZ	LA
	Matériel de bureau et mobilier informatique			LB		LC	LD
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF	LG
	Immobilisations corporelles en cours			LH		LI	LJ
	Avances et acomptes			LK		LL	LM
	TOTAL III			LN		LO	LP
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			8G		8M
Autres participations			8U		8V	8W	
Autres titres immobilisés			IP		IR	IS	
Prêts et autres immobilisations financières			IT	9 180	IU	IV	
TOTAL IV			LQ	9 180	LR	LS	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			OG	9 180	OH	OJ	
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	
				par virement de poste à poste		3	
				1		4	
				par cession à des tiers ou fin de bien service ou résultant d'une mise en équivalence		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I	IN		CO	D7
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LV	IX
CORPORELLES	Terrains			IP		LX	LZ
	Constructions	Sur sol propre		IQ		MA	MC
		Sur sol d'autrui		IR		MD	ME
	Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG	MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ	MK
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers		IU		MI	MN
		Matériel de transport		IV		MP	MQ
	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS	MT
	Emballages récupérables et divers *			JX		MV	MW
	Immobilisations corporelles en cours			NY		MZ	NA
Avances et acomptes			NC		ND	NE	
TOTAL III			IY		NG	NH	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence			IZ		OU	OW
	Autres participations			IO		OX	OZ
	Autres titres immobilisés			II		2B	2D
	Prêts et autres immobilisations financières			I2		2E	2G
	TOTAL IV			I3		NJ	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)			I4		OK	OL	
						9 180	2I
						9 180	2J
						9 180	2K

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Ne pas inscrire le montant des dépréciations

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES

Exercice N clos le **3 1 1 2 2 0 2 1**

Les entreprises ayant pratiqué la réévaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SINCH FRANCE Néant *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col. 1 - col. 2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col. 1 - col. 2) - col. 5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. Industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

- (1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.
- (2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.
- (3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.
- (4) Ce montant comprend :
 a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;
 b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
- (5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne « Provisions réglementées ».

CADRE B

DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE	
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE	

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.

AMORTISSEMENTS

Désignation de l'entreprise <u>SINCH FRANCE</u>										Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
CADRE A												
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *												
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice				
Frais d'établissement et de développements		CY		FL		FM		FN				
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ				
Autres immobilisations incorporelles		PE		PF		PG		PH				
TOTAL I		RK		RM		RN		RO				
Terrains		PI		PI		PK		PL				
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ				
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU				
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY				
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC				
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD		QE		QF		QG				
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK				
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL		QM		QN		QO				
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT				
TOTAL II		QU		QV		QW		QX				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN		ØP		ØQ		ØR				
CADRE B												
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES												
Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES				Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel						
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5					N6	
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU					RV	
Autres immobilisations incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9					Q1	
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC					SD	
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7					Q8	
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5					R6	
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3					S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1					T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8					T9	
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6					U7
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4					V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2					W3
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9					X1
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7					X8	
Frais d'acquisition de titres de participations	NY											NO
TOTAL III	NP											NY
Total général (I + II + III)	ØP	ØQ	ØR	ØS	ØT	ØU					ØV	
Total général net des amortissements (NP + NQ + NR)	ØW	Total général net des amortissements (NS + NT + NU)		ØY	Total général net des amortissements (ØW - ØY)		ØZ					
CADRE C												
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice		
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9			Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP			SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

DGFiP N° 2056-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise		SINCH FRANCE				Néant <input type="checkbox"/>
Nature des provisions		Montant au début de l'exercice	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
		1	2	3	4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-11) *	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies II du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II	5Z	TV	TW	TX		
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- titres mis en équivalence	6Z	63	64	65
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	6G	67	68	69
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S	
	Sur comptes clients	6T	42 185	6U	6V	42 185
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X		6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	42 185	TY	TZ	42 185
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	42 185	UB	UC	42 185
Dont dotations et reprises	- d'exploitation		UE	UF		
	- financières		UG	UH		
	- exceptionnelles		UJ	UR		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5° du C.G.I.					10	
(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision. NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.						

Désignation de l'entreprise :		SINCH FRANCE		Néant <input type="checkbox"/>							
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'un an			
				1		2		3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations		UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)		UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières		UT	9 180	UV		UW	9 180			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux		VA	48 166				48 166			
	Autres créances clients		UX								
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée * UO)		ZI								
	Personnel et comptes rattachés		UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux		UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM							
		Taxe sur la valeur ajoutée		VB	40 423		40 423				
	Autres impôts, taxes et versements assimilés			VN	179		179				
		Divers		VP							
	Groupe et associés (2)		VC	223 009		223 009					
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)		VR								
	Charges constatées d'avance		VS	543		543					
	TOTAUX		VT	321 501	VU	264 155	VV	57 346			
RENVIS	(1)	- Prêts accordés en cours d'exercice		VD							
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE							
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF							
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut		A 1 an au plus		A plus d'1 an et 5 ans au plus		A plus de 5 ans	
				1		2		3		4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG								
	à plus d'1 an à l'origine		VH								
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	16 000		16 000						
Personnel et comptes rattachés		8C									
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D									
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E								
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	5 981		5 981					
Obligations cautionnées			VX								
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	985		985					
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	87 238		87 238						
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	110 204	VZ	110 204						
RENVIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques		VL			
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK							
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032											

Désignation de l'entreprise SINCH FRANCE		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	27 543
Dont déficits transférés de plein droit (art.209-II-2 du CGI)	K4bis	Nombre d'opérations sur l'exercice	K4ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	653
Déficits reportables (différence K4 + K4bis - K5)		K6	26 890
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	26 890
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 1 ^{er} du CGI, dotations de l'exercice			ZT
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1, 1 ^{er} bis A1, 2 du CGI*		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
	8X		8Y
	8Z		9A
	9B		9C
Provisions pour dépréciation *			
	9D		9E
	9F		9G
	9H		9I
Charges à payer			
	9K		9L
	9M		9N
	9P		9R
	9S		9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A-2 :		▼ ligne WI	▼ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art.237 septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.

11

TABLEAU D'AFFECTATION DU RÉSULTAT ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

DGFIP N° 2058-CSD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : <u>SINCH-FRANCE</u>										Néant <input type="checkbox"/>	
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	ØC	607 078	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB				
						- Autres réserves	ZD				
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	ØD	(27 543)		Dividendes		ZE				
	Prélèvements sur les réserves	ØE			Autres répartitions		ZF				
	TOTAL I	ØF	579 535	Report à nouveau		ZG	579 535				
				(NB : le total I doit nécessairement être égal au total II)		ZH	579 535				
TOTAL II											
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :	
ENGAGEMENTS	- Engagements de crédit-bail mobilier	(précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail)			J7		YQ				
	- Engagements de crédit-bail immobilier						YR				
	- Effets prêtés à l'escompte et non échus						YS				
DÉTAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERIES	- Sous-traitance						YT				
	- Locations, charges locatives et de copropriété	(dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois)			J8		XQ	1 686			
	- Personnel extérieur à l'entreprise						YU				
	- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)						SS	7 968			
	- Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages						YV				
	- Autres comptes	(dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)			ES		ST	11			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ
IMPÔTS ET TAXES	- Taxe professionnelle*, CFE, CVAR						YW				
	- Autres impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe intérieure sur les produits pétroliers)			ZS		9Z	118			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										YX
TVA	- Montant de la TVA collectée						YY				
	- Montant de la TVA déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations						YZ				
DIVERS	- Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration sociale nominative au titre de 2019)*						ØB				
	- Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*						ØS				
	- Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société*						ZK			%	
	- Numéro de centre agréé*	XP									
	- Filiales et participations : (liste au 2059-G prévu par art. 38 II de l'ann. III au CGI)										
	- Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice						RG				
- Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies						RH					
RÉGIME DE GROUPE*	Société: résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe	JA		Plus-values à 15%	JK		Plus-values à 0%	JL			
				Plus-values à 19%	JM		Imputations	JC			
	Groupe: résultat d'ensemble	JD		Plus-values à 15%	JN		Plus-values à 0%	JO			
				Plus-values à 19%	JP		Imputations	JP			
	Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale	J1		N° SIRET de la société mère du groupe	JJ						

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe).

12

DÉTERMINATION DES PLUS ET MOINS-VALUES

DGFIP N° 2059-A-SD 2022

Formulaire obligatoire (article 53 A du code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SINCH FRANCE Néant

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Table with 6 columns: Nature et date d'acquisition des éléments cédés, Valeur d'origine, Valeur nette réévaluée, Amortissements pratiqués en franchise d'impôt, Autres amortissements, Valeur résiduelle. Rows 1-12 for Immobilisations.

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Table with 5 main columns: Prix de vente, Montant global de la plus-value ou de la moins-value, Court terme, Long terme (19%, 15% ou 12,80%, 0%), Plus-value taxable à 19% (1). Rows 1-12 for Immobilisations and 13-19 for Autres éléments.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032. (1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis IA, 208 C et 210 E du CGI.

Formulaire obligatoire (article 53 A du Code général de l'imposition).

Désignation de l'entreprise : SINCH FRANCE Néant *

Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés
 Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu

Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 % <input type="checkbox"/> ou 12,8 %	
Gains nets retirés de la cession de titre de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a <u>novis</u> 0 bis du CGI) <input type="checkbox"/>	
Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a <u>novis</u> 0 du CGI) <input type="checkbox"/>	

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine		Moins-values à 12,8 %	Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 %	Solde des moins-values à 12,8 %
①		②	③	④
Moins-values nettes	N			
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1			
	N-2			
	N-3			
	N-4			
	N-5			
	N-6			
	N-7			
	N-8			
	N-9			
	N-10			

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine	Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme	Imputations sur le résultat de l'exercice	Solde des moins-values à reporter col. J=S+D+P-G-H
	À 19 % ou 15 %	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice	À 15 % ou 19 %		
①	②	③	④	⑤	⑥
Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1				
	N-2				
	N-3				
	N-4				
	N-5				
	N-6				
	N-7				
	N-8				
	N-9				
	N-10				

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Les plus-values et les moins-values à long terme afférentes aux titres de SPI cotées imposables à l'impôt sur les sociétés relèvent du taux de 16,5% (article 219 I a du CGI), pour les exercices ouverts à compter du 31 décembre 2007.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : <u>SINCH FRANCE</u>				Néant <input checked="" type="checkbox"/> *		
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N-1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS * (5°, 6°, 7° alinéas de l'art. 39-1-5° du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise: SINCH FRANCE										Néant <input checked="" type="checkbox"/>			
Exercice ouvert le: 01012021 et clos le: 31122021						Données en nombre de mois		1	2				
DÉCLARATION DES EFFECTIFS													
Effectif moyen du personnel * :										YP			
Dont apprentis										YF			
Dont handicapés										YG			
Effectifs effectés à l'activité artisanale										RL			
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE													
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE													
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises										OA			
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées										OK			
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OL			
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges										OT			
TOTAL 1										OX			
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée													
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OH			
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation										OE			
Subventions d'exploitation reçues										OF			
Variation positive des stocks										OD			
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée										OI			
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation										XT			
TOTAL 2										OM			
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾													
Achats										ON			
Variation négative des stocks										OQ			
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances										OR			
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OS			
Taxes déductibles de la valeur ajoutée										OZ			
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)										OW			
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée										OU			
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois										OG			
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante										OY			
TOTAL 3										OJ			
IV - Valeur ajoutée produite													
Calcul de la valeur ajoutée										(total 1 + total 2 - total 3)		OG	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises													
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF)										SA			
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE													
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE													
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case										EV			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)						GX		Effectifs au sens de la CVAE *		EY			
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détermination fixées à l'article 223 A du CGI)										HX			
Période de référence						GY		/	/	GZ			
Date de cessation						HR		/	/				
<p>(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU. Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD eu § déclaration des effectifs.</p>													

17

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2059-F-SD 2022

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)



(1)

Néant *

N° de dépôt

EXERCICE CLOS LE 31122021 N° SIRET 4483242850056

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE SINCH FRANCE

ADRESSE (voie) 59, rue des Petits Champs

CODE POSTAL 75001 VILLE PARIS

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise	P1	1	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P3	44377
---	----	---	--	----	-------

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise	P2	0	Nombre total de parts ou d'actions correspondantes	P4	0
---	----	---	--	----	---

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique S.A.R.L. Dénomination MBLOX LTD
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention 100.00 Nb de parts ou actions 44377
 Adresse : N° 8 Voie Fulton Road - Olympic Office Center - 4th Floor
 Code Postal 99999 Commune WEMBLEY HA 9 ONU Pays ANGLETERRE

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
 N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
 Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
 Naissance: Date N° Département Commune Pays
 Adresse : N° Voie
 Code Postal Commune Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10 % du capital)



(1)

Néant *

N° de dépôt

[Empty box for N° de dépôt]

EXERCICE CLOS LE

31122021

N° SIRET

4 4 8 3 2 4 2 8 5 0 0 5 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SINCH FRANCE

ADRESSE (voie)

59, rue des Petits Champs

CODE POSTAL

75001

VILLE

PARIS

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

P5

Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie []	Code Postal []	Commune []	Pays []		
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie []	Code Postal []	Commune []	Pays []		
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie []	Code Postal []	Commune []	Pays []		
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie []	Code Postal []	Commune []	Pays []		
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie []	Code Postal []	Commune []	Pays []		
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie []	Code Postal []	Commune []	Pays []		
Forme juridique	[]	Dénomination	[]	N° SIREN (si société établie en France)	[]	% de détention	[]
Adresse :	N° []	Voie []	Code Postal []	Commune []	Pays []		

SAGE Experts-comptables Janvier 2022

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032.